

Communiqué de presse

## Sondage SNOF-IFOP

### Les Français prennent leur santé oculaire au sérieux

78% des Français considèrent qu'il faut procéder à un contrôle de sa vue *a minima* tous les 3 ans, et 82% restent attachés à la nécessité d'une prescription médicale avant d'acheter lunettes ou lentilles

Paris, le 9 décembre 2011 – Le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), présente aujourd'hui les résultats de l'étude SNOF-IFOP sur les Français et leur santé oculaire. Réalisé du 25 au 27 octobre 2011 sur un échantillon représentatif de la population française de plus de 18 ans, ce sondage révèle que 92% des Français désignent l'ophtalmologiste comme le spécialiste le plus compétent pour dépister les problèmes aux yeux. Dans un contexte combinant pénurie croissante d'ophtalmologistes et vieillissement de la population, le SNOF préconise, pour préserver les principes fondamentaux de santé publique et l'accès à des soins de qualité, que les ophtalmologistes délèguent sous contrôle médical une partie des actes pratiqués au sein de leur cabinet, comme le prévoit la loi HSPT de 2009.

### Soucieux de leur santé oculaire, les Français veulent être suivis par un ophtalmologiste

Premier enseignement de l'étude SNOF-IFOP : 76% des Français portent un dispositif de correction oculaire (lunettes ou lentilles). Et qu'ils aient ou non des problèmes de vue, c'est à l'ophtalmologiste que nos concitoyens font confiance pour prendre soin de leurs yeux : la quasi-totalité (92%) considère en effet qu'il est la personne la plus compétente pour le dépistage, loin devant l'opticien (4%), l'orthoptiste (2%) ou le médecin généraliste (2%). Au-delà, ils n'envisagent pas que l'on puisse un jour acheter des lunettes ou des lentilles sans avis médical : pour 82% des interviewés, le passage chez l'opticien doit être impérativement précédé d'une prescription d'un ophtalmologiste.

*« L'achat de lunettes reste un acte médical, dans l'imaginaire collectif. Les Français sont attachés au rôle pivot de l'ophtalmologiste et considèrent sa prescription comme une étape clé de la chaîne des soins »,* commente le Docteur Jean-Bernard ROTTIER, président du Syndicat National des Ophtalmologistes (SNOF).



### Achat de lunettes en ligne : les Français opposés à 96%

A l'heure où le commerce en ligne fait désormais partie du quotidien des Français, le matériel d'optique fait figure d'exception : parmi les 70% de Français qui portent des lunettes, 96% n'envisagent pas d'acheter leurs montures et leurs verres correcteurs en ligne, soit parce qu'ils n'ont pas confiance (36%), soit parce qu'ils restent fermement attachés au rôle de conseil de leur opticien (60%). Chez les 6% qui portent exclusivement des lentilles, la tendance est moins marquée : si 73% refusent catégoriquement de passer commande en ligne, 27% estiment que c'est « pratique et sans risque ». Un résultat qui s'explique notamment par le fait que les lentilles s'apparentent à un « consommable » et ne nécessitent pas d'ajustement post-achat.

## Les visites de contrôle régulières jugées incontournables...

Le rôle central de l'ophtalmologiste se perçoit également dans les motifs de consultation : si 33% des Français estiment qu'une visite chez le médecin spécialiste de la vue ne se justifie que « lorsqu'on en ressent le besoin », et que 15% y vont avant tout pour « faire renouveler leur ordonnance », ils sont plus de la moitié (52%) à considérer qu'il faut aller régulièrement chez son ophtalmologiste pour « procéder à un bilan oculaire ». Mieux : même parmi les Français qui n'ont aucun problème de vue connu, près de la moitié considèrent qu'un dépistage régulier est incontournable.

## ...mais à quelle fréquence ?

Plus des ¾ des Français (78%) considèrent qu'il faut faire contrôler sa vue par un ophtalmologiste *a minima* tous les 3 ans (et même « tous les ans », pour plus du tiers).

Pour le Professeur Béatrice Cochener, Présidente de l'Académie Française d'Ophtalmologie (AFO) :  
*« Une visite de contrôle régulière est un bon réflexe, que l'on soit porteur de lunettes ou non. La fréquence peut varier en fonction de la tranche d'âge : tous les ans de la naissance à 6 ans, en fonction des indications de l'ophtalmologiste jusqu'à la quarantaine, puis tous les 2 à 3 ans sauf indications contraires. »*

## 35 millions de consultations annuelles, et bientôt 45 millions...

Certains patients sont confrontés à la pénurie de praticiens : 83% des Français estiment ainsi que les délais d'attente pour obtenir une consultation chez l'ophtalmologiste sont « trop longs », dont 51% « excessivement longs ». On note un clivage entre le Nord et le Sud pour cette perception : les délais sont jugés nettement plus longs au Nord qu'au Sud. L'Île-de-France fait quant à elle figure d'oasis : seuls 33% des franciliens estiment que les délais d'attente sont excessivement longs.

*« Nous sommes passés de 25 millions à 35 millions d'actes d'ophtalmologie en 10 ans et nous prévoyons 45 millions en 2020. Avec le vieillissement de la population et les départs en masse d'ophtalmologistes à la retraite dans les prochaines années, les délais pour accéder à l'ophtalmologiste vont augmenter. Mais notre priorité reste l'accueil des urgences dans les temps. »,* rappelle le Docteur Jean-Bernard ROTTIER.

## La solution : la délégation de soins sous contrôle médical de l'ophtalmologiste

Pour répondre à la pénurie, le SNOF travaille depuis 2000 à la mise en place du principe de la délégation de tâches sous contrôle médical. Ce système de coopération permet aux orthoptistes ou aux opticiens de les épauler dans la prise en charge de certains actes. La loi HSPT (« Hôpital, Santé, Patients et Territoires ») de 2009, en reconnaissant le principe des coopérations entre professionnels de santé, a ainsi conforté la création d'une filière opérationnelle, intégrant les orthoptistes et les opticiens aux côtés des ophtalmologistes.

Comme le souligne le Docteur Jean-Bernard ROTTIER : « *Nous sommes à l'origine d'un système de coopération entre professionnels de santé qui, mis en place de manière systématique, doit permettre d'ici 10 ans de déléguer sous contrôle 10 millions d'actes médicaux. Nous pensons par exemple à l'adaptation des lentilles simples, au suivi réfractif des enfants de 6 à 16 ans, au suivi de certains patients ayant un glaucome stabilisé ou encore au dépistage des rétinopathies diabétiques. C'est une solution incontournable et les pouvoirs publics devraient nous aider à poursuivre nos efforts de réorganisation afin de proposer des délais de consultation plus acceptables.* ».

Les Français approuvent d'ailleurs massivement ce principe d'une délégation de soins sous contrôle médical : 79% des sondés accepteraient d'être pris en charge par un autre membre de l'équipe médicale du cabinet d'ophtalmologie dans le cadre d'un suivi entre deux examens. Un sentiment renforcé chez les personnes sans correction oculaire, qui sont 84% à plébisciter ce modèle.

## Favoriser la formation aux spécialités d'ophtalmologie et élargir le *numerus clausus*

La formation des médecins est le deuxième levier incontournable pour faire face à la pénurie à venir.

Comme l'explique le Docteur Jean-Bernard Rottier : « *A l'heure actuelle, les ophtalmologistes représentent 3% du corps médical mais seulement 1,4% des internes a été autorisé à devenir ophtalmologiste. Cela n'a pas permis un renouvellement suffisant du nombre de praticiens. Il faut augmenter le nombre de postes d'internes en ophtalmologie pour retrouver un taux normal d'attribution des postes.* »

## Une pétition pour assurer la pérennité du système de soins et préserver la santé oculaire des Français

Pour alerter les pouvoirs publics sur les risques du *statu quo*, le SNOF adresse aux Français une pétition pour rappeler que la préservation de leur santé oculaire est primordiale, et passe par une prise en charge par un ophtalmologiste et son équipe.

Le Docteur Jean-Bernard ROTTIER conclut: « *Avec cette pétition nous voulons montrer que les Français sont attachés à un certain mode de prise en charge médicale et qu'ils refusent toute démedicalisation de la prise en charge de leur vue.* ».

Pour signer la pétition, [cliquer ici](#)

Pour télécharger l'étude Ifop sur Les Français et leur santé oculaire, cliquer ici <http://snof-presse.activis.net/>

\*Méthodologie :

Echantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne. Terrain du 25 au 27 octobre 2011

**A propos du SNOF :**

Créé en 1906, le SNOF a pour but "d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie". Avec ses 2900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour que la pratique de l'exercice médical soit acceptable par les ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, et préserve au mieux la santé de leurs patients.

[www.snof.org](http://www.snof.org)

**A propos du Conseil National Professionnel d'ophtalmologie (ou Académie Française d'Ophtalmologie) :**

Le Conseil National Professionnel d'Ophtalmologie (ou Académie Française d'Ophtalmologie) représente l'ophtalmologie au sein de la FSM (Fédération des Spécialités Médicales). Il regroupe la SFO (Société Française d'Ophtalmologie), le SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France), le COHF (Collège des Ophtalmologistes Hospitaliers de France) et le COUF (Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France).